

POUR DIFFUSION IMMÉDIATEMENT – 4 JUIN 2025

Des avocats de réfugiés se sont inquiétés par des changements radicaux proposés dans la Loi sur les frontières fortes

L'Association canadienne des avocats du statut de réfugié (CARL) est inquiétée par les modifications proposées au système canadien de protection des réfugiés [annoncées hier](#). Ces changements radicaux auront des conséquences drastiques et néfastes qui restreignent considérablement l'accès au processus de demande d'asile, ce qui expose de nombreuses personnes vulnérables à un risque grave de préjudice.

“Les amendements proposés au système des réfugiés du Canada auront des répercussions disproportionnées sur les groupes vulnérables, y compris les femmes qui ont subi de la violence fondée sur le sexe et les membres de la communauté LGBTQ+, qui peut prendre plus de temps pour présenter une demande de règlement malgré qu'elle soit à risque grave dans son pays d'origine,” a déclaré Aisling Bondy, président de la CARL. “Ce sont aussi des prestataires qui seront plus lésés par une évaluation sur support papier.”

Il est injuste de transférer ces demandeurs nouvellement inadmissibles au processus d'évaluation des risques de pré-élimination sur papier existant et de les éloigner de la Commission spécialisée de l'immigration et du statut de réfugié. Le projet de loi ne prévoit pas le droit à une audience ni à plusieurs autres mesures de protection procédurales de base prévues par le système existant de demande d'asile. Il en résultera davantage d'appels et un carnet de commandes accru à la Cour fédérale déjà surchargée.

“La décision d'empêcher plus de demandeurs d'accéder au processus de détermination du statut de réfugié au Canada est inquiétante et un mouvement dans la mauvaise direction,” a déclaré Adam Sadinsky, coprésident de la défense des intérêts de CARL. “Le gouvernement sort le tapis des gens du Canada en tant qu' étudiants ou travailleurs et dont les conditions du pays ont changé , ce qui rend leur retour dangereux.”

L'application rétroactive des dispositions proposées, y compris un barreau d'un an, est particulièrement nuisible compte tenu des autres changements apportés par l'Immigration au cours des derniers mois, laissant de nombreuses personnes sans chemin de résidence permanente. Les étudiants internationaux et les travailleurs migrants au Canada peuvent être exposés à des risques dans leur pays d'origine, mais ils peuvent d'abord essayer d'accéder au statut permanent au Canada par l'intermédiaire d' une voie économique, qui est devenue plus difficile puisque l'immigration limite les programmes de résidence permanente et restreint les options pour les personnes qui restent au Canada.

Demandes des médias :

Aisling Bondy, Président du CARL: aisling@bondyimmigration.ca

Adam Sadinsky, Coprésident de la défense des intérêts du CARL: adamsadinsky@carl-acaadr.ca